Archives parlementaires

Adresse des administrateurs du district de Montagne-sur-Mer informant de la fonte des cloches de ses églises, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Montagne-sur-Mer informant de la fonte des cloches de ses églises, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 142;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34475_t1_0142_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

être envoyé une à l'Assemblée nationale une au directoire du district de Bourmont et une pour être affichée à la porte de l'église dudit Millières.

Signé : F. Têtevide (maire), Maitrot, N. Janny dit Cardeaux (off. mun.), J. B. Bonenfant (agent nat.).

Citoyens,

Les 40 l. ci-dessus énoncés pour faire des souliers, défaut par le district de n'avoir point de cuir. Nous les avons convertis en quatre paires de bas de laine tout neufs et les 18 chemises, le tout déposé sur l'autel de la Patrie le 25 nivôse, en outre 15 marcs 2 onces 2 gros d'argent et 75 l. de cuivre dans une pesée et 4 grands chandeliers dépolis soufflés en argent.

Nous avons fait faire plusieurs grands services pour prier le Seigneur pour la continuation en faveur de nos armées et pour le repos des âmes de nos braves défenseurs qui y ont péri pour notre défense ».

P.c.c. Cl. PRÉVÔT *(secrét.)*.

10

La commune de Montaut, district de Saint-Sever, invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la paix. Elle fait offrande des dépouilles de son église, qui consistent en 110 marcs d'argenterie, 9 quintaux de linge et ornemens, 4 cloches et une grande quantité de plomb, de fer, de cuivre et d'étain : elle a aussi donné, pour le casernement des troupes dans son district, 41 lits et 70 paires de draps (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Montaut, s.d.*] (3)

« Citoyens représentants,

Ladite commune convaincue que le premier devoir des vrais républicains est le dévouement entier à la patrie, se glorifie d'avoir été une des premières dans ces cantons à lui offrir généreusement la riche dépouille de son église, consistant en plus de 110 marcs d'argenterie, 9 quintaux de linge et ornements précieux, 3 superbes cloches, et une moyenne, sans compter une quantité de fer, de plomb, de cuivre et d'étain et de plus un traitement de 1800 l. pour son curé, que la nation a acquis par ce moyen, avec plus de 20.000 l. provenant de biens fonds de la ci-devant fabrique. Tout lequel mobilier a été remis au district de St-Sever et cet exemple a produit le meilleur effet.

Ladite commune de Montaut quoique très petite, peu fortunée, et presque toute composée de cultivateurs, animée toujours par les mêmes principes de dévouement à la chose publique, s'est empressée de faire pour le casernement des troupes à son district, un don de 41 lits complets et plus de 70 paires de draps.

La levée en masse de la première réquisition n'a été pour nous, que l'effet d'un moment et pour habiller ces braves défenseurs de la patrie, tous ceux qui avoient des uniformes, s'en sont dépouillés généreusement même de leurs habits journaliers, au nombre de plus de 30.

Nous voilà donc magnanime Sénat à la hauteur de tes principes ! Et c'est ici le cas de dire, tels maîtres, tels disciples.

Enfin la dite commune de Montaut invite la Convention à rester à son poste jusques à la paix. »

LOUBÈS *(maire)*, MARRAN *(procureur de la comm.)*, LAFAURIE *(off. mun.)* [*et 30 autres signatures*].

11

Les administrateurs du district révolutionnaire de la Montagne-sur-Mer, annoncent que toutes leurs cloches sont en route : qu'en passant à Douai elles prendront une forme propre à sonner le trépas des féroces ennemis (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Montagne-sur-Mer, 25 niv. II*] (3)

« Citoyens représentants,

Toutes nos cloches sont en route. Elles partent pour la frontière, elles prendront en passant à Douai, une nouvelle métamorphose qui les disposera à sonner le trépas de nos féroces ennemis, elles ont reçu nos adieux et certes, ils valoient bien les bénédictions qu'une mystérieuse simagrée, leur avoit données autrefois. Conducteurs, chevaux, chariots, tout paroissoit former un convoi déjà triomphant. Ces pieux métaux bondissoient sur les voitures qui les ont bientôt soustraits à nos yeux. Les parrains, les marraines, les hauts et puissants seigneurs, qui en formoient les pompeux entourages, dansoient une plaisante carmagnole. Saute marquis, c'est peut-être pour toi que partira la pilule. Nous te la souhaitons pour ton repos et pour le nôtre. »

BOIVIN *(off. mun.)*, Charles PRÉVOST, BRAZIER *(vice-présid.)*, DYVINCOURT *(faisant fonctions d'agent nat.)*, PRIOUX *(secrét.)*.

12

Le citoyen Talluire, ci-devant employé dans la régie générale des fermes, fait don à la patrie de l'indemnité de 600 livres que la loi lui accorde (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5), **renvoi au comité de liquidation.**

13

La Société populaire de Fresne, district de l'Egalité-sur-Marne, invite la Convention à res-

(1) *P.V.*, XXX, 284. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 217; *Ann. patr.*, p. 1779; *J. Paris*, n° 398; *C. Eg.*, n° 533; *Audit. nat.*, n° 497.
(2) *B^in*, 13 pluv. (1^er suppl^t).
(3) C 290, pl. 920, p. 8.

(1) *P.V.*, XXX, 284. Mention dans *J. Fr.*, n° 496; *M.U.*, XXXVI, 217; *Ann. patr.*, p. 1780; *C. Eg.*, n° 533; *J. Sablier*, n° 1113; *Abrév. univ.*, n° 398.
(2) *B^in*, 13 pluv. (1^er suppl^t).
(3) C 290, pl. 920, p. 6.
(4) *P.V.*, XXX, 284.
(5) *B^in*, 13 pluv. (1^er suppl^t).

Persée creative commons